

Article 13

Déclaration universelle des droits de l'homme : Article 13.

1. *Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.*
2. *Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.*

L'Article 13 est le premier de trois articles centrés sur les droits de circulation, d'asile et de nationalité. La particularité de ces trois articles est que, pour exercer les droits mentionnés, la participation de deux pays est requise: quitter un pays ou demander l'asile signifie entrer dans un autre pays et changer de nationalité signifie qu'une autre nation doit accepter le demandeur comme citoyen. Comme la plupart des douze premiers articles, le contexte des articles 13 à 15 est directement lié aux événements de la Seconde Guerre mondiale en Allemagne, où la capacité à sortir et à être accepté ailleurs était littéralement une question de vie ou de mort.

L'Article 13 est rédigé en deux parties, la première se concentrant sur le mouvement à l'intérieur d'un pays et la seconde sur le mouvement entre les pays ; ces parties ont d'abord été rédigées comme articles séparés, puis ont été combinées au cours du processus de rédaction. L'URSS a proposé par trois fois d'ajouter à la phrase sur le droit de quitter le pays une phrase supplémentaire "en conformité avec les lois établies du pays", ce qui a été rejeté à chaque fois. Le Liban a proposé que le droit de quitter le pays comprenne le droit de retour, ce qui a été adopté, avec le soutien favorable de la Grèce, des Philippines et des Etats-Unis. (Johannes Morsink, *The Universal Declaration of Human Rights: Origins, Drafting and Intent*, pp. 72-75). Rédigé pendant la période où les Palestiniens fuyaient le nouvel Etat d'Israël, le libellé de cet article et en particulier la clause de retour ont certainement été influencés par ce mouvement massif de réfugiés.

Les questions de liberté de mouvement et droit au retour sont incorporés dans le Pacte international des Nations unies relatif aux droits civils et politiques (adopté en 1966, entré en vigueur en 1976) et se retrouvent dans un certain nombre d'autres pactes internationaux. Une importante déclaration sur la liberté de mouvement a été adoptée par le Comité des droits de l'homme des Nations Unies en 1999, il est en ligne à l'adresse : <http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/0/6c76e1b8ee1710e380256824005a10a9?Opendocument>. Et dans un accord d'avant-garde, la liberté de circulation a été étendue aux frontières étatiques multiples de l'Union européenne, avec l'Accord (1985) et la Convention (1990) de Schengen.

Au cours des soixante dernières années, l'Article 13 a été cité à l'appui de causes aussi variées que le droit de maintenir des modes de vie pastorale et l'opposition à la traite des êtres humains. Il a figuré dans les discussions sur le système de laisser-passer en Afrique du Sud pendant l'apartheid et pour les familles cubaines séparées entre La Havane et Miami. Par

conséquent, les documents relatifs à cet article peuvent être dénichés dans de très nombreuses archives. Au niveau international, les documents sur les mouvements de population se trouvent dans les archives du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les droits de l'homme, l'Office de secours des Nations Unies et l'Agence mondiale pour les réfugiés de Palestine, l'Organisation internationale pour les migrations, les opérations spécialisées telles que les missions de l'ONU pour les droits de l'homme en Bosnie, et les organismes régionaux tels que l'Union européenne et la Cour européenne des droits de l'homme.

Au niveau du gouvernement national, la police, les unités de contrôle aux frontières, les services d'immigration, les tribunaux et les ministères des Affaires étrangères possèdent également des documents pertinents. Et dans le monde non-gouvernemental des droits de l'homme et des réfugiés, les ONG ont en leur possession des documents clés, spécialement si ces organismes se concentrent plus particulièrement sur un pays. Dans des cas particuliers, par exemple lorsque des spécialistes universitaires ne sont pas autorisés à enseigner ou à donner des conférences à l'étranger, les associations universitaires peuvent aussi avoir des documents pertinents. Etant donné que les personnes migrent à travers le monde, deviennent des réfugiés, pratiquent la contrebande ou sont passés illégalement à travers les frontières, sont victimes de la traite, sont déplacés dans leur propre pays ou expulsés, demandent l'asile et migrent pour des raisons d'éducation ou de travail, de plus en plus de documents sur les mouvements de départ et de retour inonderont les dépôts d'archives. Veiller à ce que ces dossiers soient évalués et conservés pour protéger les droits des personnes et décrits afin qu'ils puissent être utilisés reste un devoir permanent pour les archivistes.

Publications.

Le numéro 50 de *Politorbis*, le journal du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse, est consacré à des articles sur le thème du "Traitement du passé." Les trois sections de la publication abordent «une approche holistique de la gestion du passé» (5 articles, y compris ceux sur le droit de savoir et sur le rôle de la réforme du secteur de la sécurité), «le défi de la mise en œuvre» (9 articles, y compris ceux sur l'anthropologie médico-légale et les archives), et «le rôle des acteurs externes dans le traitement du passé: leçons tirées des expériences suisses "(6 articles, dont un sur le IIIe Reich et la recherche historique).

http://www.eda.admin.ch/etc/medialib/downloads/edazen/doc/publi/publi2.Par.0099.File.tmp/Politorbis%2050%20-%20Dealing%20with%20the%20Past_3%20.pdf

Un article utile dans le *New York Law Journal*, intitulé "Qu'advient-il de votre vie numérique quand vous mourez ?" aborde les questions de propriété et d'accès aux médias numériques après le décès du créateur, y compris le droit à la vie privée et le contrôle sur les médias sociaux, e-mail et les documents créés par voie électronique, ainsi que les testaments virtuels.

http://www.law.com/jsp/cc/PubArticleCC.jsp?id=1202479380979&What_Happens_to_Your_Digital_Life_When_You_Die

Film.

“Granito: How to Nail a Dictator,” un film documentaire sur les droits de l'homme au Guatemala par Pamela Yates, a été présenté au Festival du film de Sundance en janvier 2011.

Le film met en scène le procès pour génocide d'officiers guatémaltèques en Espagne ; le rôle des archives au tribunal est mentionné, selon le communiqué de presse.

http://sundance.slated.com/2011/films/granito_sundance2011, <http://www.nsarchive.org>

Nouvelles internationales.

ONU / Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie / Tribunal pénal international pour le Rwanda. Le 22 décembre 2010, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 1966 pour la création d'un organisme qui continue à travailler sur les cas inachevés des tribunaux après leur clôture officielle. L'organisme, appelé le «Mécanisme», disposera de deux sièges: La Haye et Arusha, en Tanzanie, où les deux tribunaux siègent maintenant. L'Article 27 donne au Mécanisme la responsabilité de "la gestion, y compris la conservation et l'accès" des archives du Tribunal. Les archives "restent la propriété de l'Organisation des Nations Unies."

UNESCO. L'UNESCO a organisé deux expositions à son siège parisien pour commémorer le 66e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau. La première exposition était centrée sur l'histoire de la Shoah en Europe, tandis que la deuxième exposition mettait en vedette le manuscrit original du journal tenu par l'étudiante de la Sorbonne Hélène Berr d'avril 1942 à février 1944. Mme Berr et sa famille ont été déportées à Auschwitz en mars 1944. Merci à Jens Boel pour l'information.

USA/monde. L'impact sur les droits de la personne des documents publiés par Wikileaks continue à se propager. Au Zimbabwe, le procureur général a ordonné une enquête sur Morgan Tsvangirai, le leader de l'opposition aujourd'hui Premier ministre, selon le câble diplomatique américain qui relève que Tsvangirai aurait dit que «il faudra que toutes les parties prennent des mesures, y compris les puissances occidentales, pour changer le status quo. " <http://edition.cnn.com/2011/WORLD/africa/01/17/zimbabwe.politics/> et <http://www.guardian.co.uk/help/insideguardian/2011/jan/13/wikileaks-morgan-tsvangirai-inside-guardian/print>. Lors du procès de Charles Taylor devant le Tribunal spécial pour le Sierra Leone, la défense, qui a réouvert l'affaire, a gagné le droit de présenter des documents supplémentaires obtenus à partir de Wikileaks.

http://www.expatica.com/nl/news/dutch-news/wikileaks-cables-admitted-in-charles-taylor-trial_126150.html. Le *New York Times* et d'autres sources médiatiques ont indiqué que certaines personnes ont dû être réinstallées, soit à l'intérieur ou à l'extérieur de leur pays, par crainte de représailles après la publication de documents par Wikileaks.

http://www.nytimes.com/2011/01/07/world/07wiki.html?_r=1&scp=1&sq=&st=nyt

Nouvelles nationales.

Biélorussie. Le service de sécurité nationale (encore appelée KGB dans le pays) a perquisitionné les bureaux du Comité Helsinki Biélorussie et confisqué "plusieurs ordinateurs", selon le *New York Times*, obtenant ainsi au moins une partie des documents de l'organisme.

http://www.nytimes.com/2011/01/14/world/europe/14belarus.html?_r=1&ref=belarus

Bolivie. Le 22 décembre 2010, le président Evo Morales a invité les familles des disparus à l'accompagner aux archives militaires pour rechercher des informations sur les disparus. La Commission nationale d'enquête sur les disparitions forcées de la Bolivie, créée en 1982 pour enquêter sur les disparitions, a été dissoute en 1984 avant qu'elle ne termine ses travaux. En 2003-2004, j'ai été incapable de trouver les documents de la Commission.
<http://www.fmbolivia.tv/2010/12/evo-acompanara-a-familiares-a-buscar-archivos-militares/>

Canada. Utilisant la Loi sur l'accès à l'information, un organisme de recherche a découvert que la confidentialité des renseignements personnels a été exposée à un accès non autorisé en raison de plusieurs failles dans la sécurité de *Statistique Canada*, a rapporté le *Toronto Sun*. Un incident en mars 2007 a entraîné la perte d'informations personnelles sur les responsables du recensement car les meubles de rangement n'ont pas été vidés de leurs dossiers avant d'être vendus aux enchères. Il s'agit d'un cas grave, mais pas inconnu; d'autres organismes et des archives, au Canada et dans d'autres pays, ont accidentellement perdu des documents parce que les bureaux et les armoires n'ont pas été complètement vidés avant la vente.
<http://www.torontosun.com/news/canada/2011/01/10/16832711.html>

Egypte. Le siège du Parti national démocratique a brûlé le 28 janvier 2011, avec comme résultat qu'au moins une partie des dossiers du parti ont été détruits. Les mass médias ont indiqué qu'un incendie a ravagé un immeuble du gouvernement provincial à Alexandrie, et à Suez les manifestants ont pris d'assaut le poste de police, enlevant son contenu "réfrigérateurs, bureaux, documents et autres meubles " Voir, par exemple
<http://www.mcclatchydc.com/2011/01/28/v-print/107624/protests-gather-force-in-egypt.html>

Hongrie. Dans une annonce qui a provoqué une grande inquiétude parmi le public et les chercheurs en Hongrie et à l'étranger, un membre du Parlement, qui est le secrétaire parlementaire du ministère de l'Administration Publique et de la Justice, a déclaré que le gouvernement promulguerait une loi dès novembre 2011 pour permettre aux personnes qui ont un dossier dans les archives de la sécurité d'état de la Hongrie de l'époque communiste de l'enlever et d'en faire ce qu'elles veulent. Le gouvernement n'a pas encore édicté une telle législation, mais l'annonce fait suite à des ventes par le Gouvernement de diverses oeuvres d'art de l'ère communiste et la dissolution d'une commission chargée d'analyser des bandes informatiques de l'ancien service de sécurité. Un site web consacré à la question, comprenant une pétition à signer pour protester contre le projet de dispersion, se trouve à
<http://hungarianarchives.com/>

Inde. A Kalyan, le bâtiment abritant les archives est si "décrépi", a rapporté le *Times of India*, le 24 janvier 2011, que le personnel "va à l'intérieur de l'édifice au péril de sa vie" pour rechercher les documents. <http://timesofindia.indiatimes.com/city/mumbai/Decrepit-building-houses-KDMC-files/articleshow/7349411.cms>. Moins d'une semaine plus tard, La *Tribune* a rapporté que 70% des archives de la Haute Cour du Pendjab et d'Haryana ont été détruits par un incendie dans la salle des archives, y compris les dossiers de litiges civils, les réclamations d'assurance, les différends matrimoniaux et les réclamations d'accidents automobiles.
<http://www.tribuneindia.com/2011/20110131/main5.htm>
Un militant qui a utilisé la Loi du droit à l'information de l'Inde pour obtenir des "documents sur les baux fonciers, les factures d'électricité et les rapports d'inspection" a été assassiné à Kodinar, a rapporté le *New York Times*.
http://www.nytimes.com/2011/01/23/world/asia/23india.html?_r=1&scp=18&sq=lydia%20polgreen&st=cse

Ecosse. Les dossiers du tribunal écossais sur les crimes sexuels ont été trouvés dans un centre de recyclage à Clarkston, Glasgow. Ils comprenaient le nom d'une victime de viol et l'identité des jeunes garçons abusés par un pédophile. La personne qui a trouvé les documents les a donnés au *Daily Record*, qui les a rendus à la Cour et en a écrit un article de presse.

<http://www.dailyrecord.co.uk/news/scottish-news/2011/01/06/scottish-court-service-slammed-after-rape-files-found-dumped-in-the-street-86908-22829965/>

Somalie. Un hôpital a été vandalisé et la femme médecin qui le dirigeait a été placée en résidence surveillée pendant cinq jours par des hommes armés appartenant à un groupe militant. Le vandalisme incluait "déchirer les dossiers", a rapporté le *New York Times*.

<http://www.nytimes.com/2011/01/08/world/africa/08somalia.html?scp=5&sq=Mohammed%20Ibrahim&st=cse>

Suisse. Le gouvernement fédéral suisse a publié un nouveau rapport sur « l'état des travaux dans le domaine de l'art spolié à l'époque du national-socialisme, notamment dans le domaine des recherches de provenance ». La Suisse dispose d'un Bureau de l'art spolié :

http://www.bak.admin.ch/themen/raubkunst/index.html?lang=en&print_style=yes

Royaume-Uni. En utilisant la Loi sur la liberté de l'information, la *Press Association* a obtenu des informations sur l'étendue des données et bases de données amassées par les forces de police en Angleterre et au Pays de Galles. « Des millions de personnes innocentes ont leurs détails personnels stockés dans les bases de données de la police après avoir signalé un crime », a déclaré le *Guardian* qui s'est basé sur l'enquête de la *Press Association*. La police du West Midlands, la deuxième la plus grande de la nation, détient à elle seule 1.1 million de documents sur les personnes, et dans certains services de police, les renseignements personnels ont été répartis dans non moins de 22 bases de données : la même personne étant enregistrée plusieurs fois, y compris avec le nom, l'adresse, les détails de contact, et parfois la date de naissance et l'origine ethnique.

Le *Yorkshire Post* a obtenu "des dossiers disciplinaires" des services de police et de santé et des conseils locaux (gouvernements) dans sa région et a indiqué que "des dizaines de policiers, infirmières, travailleurs sociaux, personnel du conseil et autres fonctionnaires" ont été sanctionnés pour avoir "abusé de leur position de confiance pour chercher des informations privées". Les cas vont de la recherche d'un casier judiciaire aux dossiers médicaux, apparemment tous classés dans des dossiers informatiques. Cela est particulièrement troublant à la lumière de la grande quantité de données générales incluses dans ces dossiers, comme l'a constaté l'enquête de la *Press Association*, citée ci-dessus.

<http://www.yorkshirepost.co.uk/news/Exclusive-Scandal-of-computer-snooping.6678618.jp>

Etats-Unis.

Le *Ponemon Institute*, un centre de recherche sur la confidentialité et la sécurité des informations située dans le Michigan, a publié les résultats de son étude sur les pratiques des prestataires de soins de santé concernant la vie privée des patients et de leur expérience dans le traitement de la perte ou du vol de renseignements sur les patients. L'étude a révélé que les violations de données sont un phénomène fréquent dans les organisations de soins de santé, avec 80% des organismes rapportant une violation d'un ou plusieurs documents. Dans un article à ce sujet, les experts ID, une société commerciale qui fournit des "solutions aux violations de données", a réuni un panel pour discuter des risques liés aux données des

patients. Ils ont averti que les échanges d'information de santé (c'est-à-dire des groupes de fournisseurs de soins de santé qui partagent leurs données) augmentent les risques d'atteinte à la sécurité des données des patients.

<http://www2.idexperts.com/resources/healthcare/healthcare-articles-whitepapers/ponemon-benchmark-study-on-patient-data-security-practices/> et <http://www.infosecurity-us.com/view/15010/health-information-exchanges-increase-risk-of-patient-data-breach/>

Un juge des faillites américain du Delaware a empêché une compagnie de prêt immobilier en faillite de détruire 18.000 boîtes de documents originaux d'emprunts. Les procureurs fédéraux ont dit que les documents classés dans les boîtes pouvaient servir de preuve dans plus de 50 enquêtes criminelles. Les documents originaux de prêt sont indispensables pour prouver la propriété des hypothèques. <http://www.courant.com/business/hc-mortgage-lenders-network-0126-20110125,0,6399498.story>

Pendant ce temps, à Portland, dans l'Oregon, à l'autre bout des Etats-Unis, les boîtes de documents, y compris les dossiers financiers personnels et les relevés bancaires, d'un autre prêteur hypothécaire défunt ont été mis en vente publique aux enchères locales. La vente a été arrêtée, et un ancien employé du prêteur travaille en collaboration avec l'État de l'Oregon pour récupérer et protéger ces documents. <http://www.koinlocal6.com/news/local/story/Mortgage-documents-put-at-risk-at-Portland-PODS/Xt8EV0ULg0qaZqAzx9RuGQ.csp>

Californie. Des archives importantes sur les ressources en eau en Californie et dans l'Ouest américain ont été transférées à la gestion conjointe de l'Université de Californie Riverside et California State University de San Bernardino. A partir de 1958, les archives ont été constituées par le Centre de ressources en eau en Californie, et contiennent "200 collections d'archives, 200.000 rapports techniques, 1.500 bulletins spécialisés, 5.000 plans et vidéos, 2.200 périodiques, 25.000 photographies de terrain, 45.000 vues aériennes des côtes", plus des ressources numériques. http://newsroom.ucr.edu/news_item.html?action=page&id=2531

Ohio. Une entreprise funéraire qui sert traditionnellement la communauté afro-américaine à Toledo, dans l'Ohio, lance un projet visant à rendre ses 100 ans d'archives disponibles. L'entreprise funéraire et le Projet d'héritage afro-américain de l'Ohio du Nord-Ouest espèrent créer une base de données informatique des dossiers et ensuite les rendre disponibles en ligne. Le projet présente un intérêt particulier en raison de la quantité inhabituelle de renseignements que les dossiers contiennent, y compris les "dates et lieux de naissance et de décès, les noms des parents et d'autres proches, la cause du décès, la profession, les adhésions dans les églises et autres organisations communautaires et le nom du médecin". En outre, "la plupart des dossiers papier comprennent des photos, des notices nécrologiques, des programmes de services funéraires et autres souvenirs" qui sont souvent difficile à localiser. <http://toledoblade.com/article/20110103/NEWS16/101020381/0/news09>

Washington. La ville de Tacoma, Washington, a fait parvenir 133 pages de documents de police au président du Comité local de défense des droits. Les documents détaillent la surveillance des groupes de protestation dans la région d'Olympia et comprennent des renseignements personnels sur les militants s'opposant à la guerre, y compris l'ancien conseiller municipal d'Olympia. L'information a été recueillie par un employé de la base militaire de la région, qui espionnait les manifestations contre la guerre. Une plainte a été déposée contre lui et ses anciens supérieurs de la base militaire.

<http://www.theolympian.com/2011/01/25/1518687/ex-worker-at-jblm-collected-activist.html>

Nouvelles du Groupe de travail des droits humains de l'ICA.

* * * * *

Vous trouverez la version anglaise originale sous :

<http://new.ica.org/4535/ressources/ressources-relatives-aux-archives-et-droits-de-lhomme.html> ainsi que sur le site de l'UNESCO.

Si vous avez des nouvelles à partager, envoyez-les à : trudy@trudypeterson.com ou j.boel@UNESCO.org

(Article basé sur les nouvelles du Groupe de travail des Droits Humains du Conseil International des Archives rédigées par la présidente Trudy Huskamp Peterson, résumées et traduites de l'anglais par Cristina Bianchi.)